



**Compte-rendu de la réunion  
du Conseil de l'Ecole Doctorale SJPEG du vendredi 5 juillet 2019**

**Etaient présents :**

- Directeur de l'ED SJPEG : Jean-Noël ORY
- Membres du Conseil : Katia BLAIRON, Marielle BRUNETTE, Sandrine CLAUDEL-CECCHI, Lucie CLUZEL-METAYER, Christian DIANOUX, Jérôme GERMAIN, Sophie HARNAY, Edma HUNG KUNG SOW, Bessou Donald KOUASSI, François LORMANT, Dylan MARTIN-LAPOIRIE, Jochen SOHNLE et Anne STEVENOT-GUERY.
- Membres invités : Myriam DORAT-DUBAN, directrice du Pôle scientifique SJPEG, Christophe FARDET, directeur du laboratoire IRENEE, Bruno JEANDIDIER, administrateur provisoire du laboratoire IFG  
Imane AMELLOUL, gestionnaire administrative de l'ED SJPEG

**Etaient excusés :**

- Membres du Conseil : Thierry COLIN, Yamina FOURNEYRON, Alexia GARDIN, Jean-Philippe LHERNOULD, Gautier LOMBARD, Francine MANSUY, Sophie NIVOIX
- Membres invités : Frédéric DRUE, Clotilde BOULANGER, Serge GARCIA, directeur adjoint du laboratoire BETA et Jean-Luc HERRMANN, directeur du laboratoire CEREFIGE.

**Relevé des décisions** (détails des discussions dans les pages suivantes) :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 avril 2019 :

Le conseil approuve à l'unanimité le projet de compte-rendu de la réunion du 26 avril 2019, après corrections.

2. Validation du programme de formations 2019/2020 :

Le conseil approuve à l'unanimité le programme 2019/2020 des formations proposées par l'ED SJPEG

3. Concours 2019 des contrats doctoraux UL – ED SJPEG :

Le conseil valide à l'unanimité le calendrier, les modalités et les documents proposés par la direction de l'ED dans le cadre du concours 2019 des contrats doctoraux UL. La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au lundi 02 septembre 2019 à 14h et les auditions auront lieu le vendredi 06 septembre 2019.

## **A. Informations de la direction de l'ED**

### **1) Résultats des concours pour les contrats doctoraux LUE**

En 2019, six concours ont été (ou vont être) organisés par l'Ecole doctorale SJPEG dans le cadre des dispositifs LUE. Deux s'étaient déjà déroulés précédemment et les résultats avaient été communiqués lors de la réunion du conseil de l'ED du 26 avril 2019.

Le directeur de l'ED donne les résultats de quatre autres contrats doctoraux LUE.

Pour le contrat doctoral LUE D3S « vieillissement » (audition le 28/5/19) dont le projet est porté par Cécile Dubois et Agnès Gramain sur « Les inégalités interdépartementales dans l'accès à la solidarité publique des personnes dépendantes âgées mesures, sources et équité (INTER-MSE) », 9 candidats ont répondu à l'annonce, 3 ont été auditionnés, et c'est finalement M. Steven Lunel qui a été retenu par la commission doctorale ; le classement a été validé par le Comex LUE. Le candidat a confirmé accepter cette proposition de contrat doctoral.

Pour le contrat doctorat LUE Deepsurf dont le projet est porté par Serge Garcia et Christophe Schwartz (INRA, directeur du Laboratoire Sols et Environnement) sur « Production de biomasse énergétique suivant un gradient d'anthropisation des sols. Analyse croisée du capital naturel et de la valeur économique des services écosystémiques rendus » (auditions le 04 juillet 2019), 10 candidats ont répondu à l'annonce, 3 ont été auditionnés, et c'est M. Toho Hien (double master, dont le dernier à l'Université de Montpellier) qui a été retenu par la commission. Le classement est validé par le Comex LUE et le candidat a confirmé accepter cette proposition de contrat doctoral.

Le directeur de l'ED explique au Conseil la situation concernant le contrat LUE Digitrust dont le projet est porté par Pierre Tifine et Philippe Cossalter sur « l'acte administratif numérique » et pour lequel les auditions ont eu lieu le 30 avril 2019. Deux candidats avaient été retenus par la commission doctorale mise en place par l'ED SJPEG. Le candidat classé 1er était M. Aleksandr Stepanov. Ce classement et l'argumentaire concernant le recrutement et les choix de la commission avaient été transmis au Comex Digitrust, mais sa responsable (Marine Minier) a fait savoir qu'au final, les 4 financements avaient été octroyés à des candidats dont le projet de thèse était porté par des collègues de l'ED IAEM. Après avoir dû en demander les raisons, la direction de l'ED SJPEG (en accord avec la direction du pôle SJPEG) en a contesté le bien-fondé, auprès du Comex Digitrust, mais également auprès du vice-président Karl Tombre.

Dans un premier temps, la direction de l'ED SJPEG a appris que le recrutement était « gelé » puis dans un second temps, a reçu un message du vice-président Karl Tombre indiquant qu'en accord avec le Comex Digitrust, le classement de l'ED SJPEG serait validé et qu'un financement doctoral serait finalement bien accordé à M. Stepanov. Ce dernier en a été informé et a confirmé accepter ce contrat doctoral.

Concernant le contrat doctoral LUE Deepsurf dont le projet est porté par Jochen Sohnle sur « L'articulation juridique des ressources naturelles du sol et du sous-sol dans une perspective comparée : France et Allemagne », la date limite de dépôt des dossiers de candidature a été fixée au 19 septembre 2019 et les auditions auront lieu le 30 septembre 2019 (début du contrat au 4 novembre 2019).

### **2) Résultats du 2<sup>ème</sup> appel DrEAM (possibilité de financement de la mobilité des doctorants à l'international)**

Trois demandes de mobilité toutes émanant de doctorants dont la thèse est dirigée par Jérôme Germain (IRENEE), ont été déposées.

La commission « DrEAM » s'est réunie le 12 juin dernier ; la direction de l'ED SJPEG y était présente. Deux demandes ont été acceptées, ce qui va permettre respectivement à M. Dartinet

de partir durant 6 mois dans une université japonaise, et à M. Rasamoely de partir durant 3 mois dans une université Canadienne (québécoise).

Pour la 3ème demande, la commission a préféré ne pas statuer et a reporté sa décision, en demandant au doctorant et au directeur de thèse d'apporter de l'information complémentaire quant aux liens scientifiques qui existeraient ou pourraient être mis en place avec des collègues ou le laboratoire de l'Université partenaire, et de préciser ainsi les « retombées » pour l'Université de Lorraine (il a été rappelé que la demande émanant du doctorant ne doit pas simplement être une demande « individuelle » qui ne serait justifiée que par le terrain d'étude de la thèse).

Pour rappel, quatre demandes émanant de doctorants de l'ED SJPEG avaient été déposées lors du 1er appel en février 2019 dont trois avaient reçu une réponse favorable de la commission.

Le directeur de l'ED SJPEG tient à rappeler que la VPCS souhaite que les projets présentent une dimension institutionnelle et ne soient pas uniquement centrés sur les recherches d'un seul doctorant.

Le directeur de l'ED précise que le projet inclus dans le dossier de candidature doit être rédigé.

Au total, sur ces deux appels, cinq doctorants de l'ED SJPEG ont pu bénéficier de ce dispositif.

Le directeur de l'ED informe le Conseil que le prochain appel sera lancé mi-septembre 2019 pour une réunion de la commission DrEAM autour « de la Toussaint ».

### **3) Demande d'inscription en HDR**

Le directeur de l'ED informe le Conseil que la commission HDR du 13 juin 2019 a validé la demande d'inscription à l'HDR de trois collègues de l'IFG : Paola Nabet-Garaffa, Catherine Ménabé et Julie Léonhard, ce qui viendra sensiblement augmenter la capacité d'encadrement de ce laboratoire.

Le directeur de l'ED ajoute qu'une demande concernant un autre collègue de l'IFG, Romain Marié, est en cours d'instruction et que deux dossiers émanant de collègues en Sciences de gestion, Omar Bentahar et Smail Benzidia, seront instruits lors de la commission HDR du 9 septembre 2019.

### **4) Prix de thèse établissement SJPEG**

Le directeur de l'ED SJPEG donne au Conseil le résultat du vote électronique qui lui a été proposé pour départager les deux candidats en lice (Loïc Malfettes, IFG et Léandre Mve Ella, IRENEE) pour le prix de thèse établissement 2019 à « remonter » à la Présidence de l'Université :

Nombre de suffrages exprimés : 16

Votes favorables à Loïc Malfettes : 10

Votes favorables à Léandre Mve Ella : 5

Abstention : 1

C'est donc Loïc Malfettes qui obtiendra le prix en question.

Le directeur de l'ED précise qu'entre temps, Loïc Malfettes a obtenu deux autres prix de thèse : prix de thèse 2018 de l'Association Française de Droit du Travail (AFDT) et Prix de thèse Varenne dans la catégorie « Philosophie et Théorie du droit ». Le directeur de l'ED ajoute que la thèse de Loïc Malfettes sera publiée aux éditions LGDJ.

### **5) Organisation matérielle des soutenances de thèse**

Le directeur de l'ED informe le Conseil de l'acceptation par le Doyen de la Faculté de Droit et de Sciences Economiques de Nancy, de la procédure concernant l'organisation matérielle des soutenances de thèse se déroulant dans les locaux de la Faculté et concernant des doctorants du BETA, de l'IFG et de l'IRENEE.

Le directeur de l'ED précise que les laboratoires sont maintenant systématiquement mis en copie des courriels circulant entre les membres du jury, la gestionnaire administrative de l'ED SJPEG et le doctorant (et/ou directeur de thèse). Le directeur de l'ED précise également que ce sont les laboratoires qui font l'interface et assurent l'impression et la transmission des documents (registre de soutenance)

Christophe Fardet explique que la procédure sera la même pour les soutenances qui auront lieu à la Faculté de Droit, Economie et Administration de Metz et demande à ce que les courriels soient envoyés sur l'adresse générique du laboratoire, sinon, cela ne sera pas traité par le laboratoire IRENEE.

## **6) Point sur les compositions des comités de suivi des doctorants en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année**

Le directeur de l'ED explique que la quasi-totalité de la composition des comités de suivi individuels (CSI) pour les doctorants inscrits en 1<sup>ère</sup> année (en 2018/19) ou, le cas échéant, en 2<sup>ème</sup> année (1<sup>ère</sup> inscription en 2017/18) est parvenue à l'Ecole Doctorale SJPEG. Les CSI ont été validés par la direction de l'ED.

La direction de l'ED SJPEG informe cependant le Conseil qu'elle a dû parfois revenir vers les directeurs de thèse et les doctorants pour qu'ils proposent conjointement d'autres collègues lorsque ces derniers figuraient déjà dans trop de comités de suivi (notamment lorsqu'ils n'étaient pas encore titulaires de l'HDR). Le « nombre-plafond » de participations à un comité de suivi retenu par l'ED SJPEG est en accord avec le nombre maximal de thèses pouvant être dirigées dans le domaine SJPEG, à savoir 7.

Les collègues qui ont atteint ce plafond ont été informés par la gestionnaire pédagogique de l'ED, Sandrine Claudel-Cecchi, qu'ils ne pourraient plus intégrer d'autres CSI tant qu'au moins un des doctorants concernés n'aurait pas soutenu.

La direction de l'ED rappelle qu'un collègue externe au laboratoire et à l'UL peut tout à fait être intégré dans un CSI tout en figurant dans un jury de soutenance ultérieur. La direction de l'ED ajoute qu'actuellement, la seule contrainte posée par la vice-présidente en charge de la stratégie doctorale est qu'un collègue externe membre de CSI ne pourrait être rapporteur.

En accord avec une décision préalable du Conseil de l'ED SJPEG, Sandrine Claudel-Cecchi affichera sur la page de l'ED SJPEG la composition des CSI de manière à ce que les directeurs de thèse et les doctorants qui chercheront dans le futur à composer un CSI voient facilement quels collègues sont déjà sollicités ou non (et le cas échéant, permettre aux membres des CSI de « se souvenir » dans quels CSI ils figurent).

## **7) Actualisation des statistiques**

La direction de l'ED présente au Conseil les données statistiques mises à jour pour l'année 2018/2019, au 6 juin 2019, suite à la clôture définitive des inscriptions et à la fermeture de l'application permettant le paiement des droits d'inscription pour 2018/19 :

- 37 nouveaux doctorants inscrits en 2018/19
- 175 doctorants inscrits à l'ED SJPEG
- 14 abandons ou refus de réinscription

## **8) Calendrier et procédure de réinscription**

La direction de l'ED rappelle que la date limite de dépôt de la thèse, en version définitive (dépôt complet du dossier de soutenance dont la composition du jury) pour pouvoir soutenir avant le 31 décembre 2019, est fixée au 18 octobre 2019 (sans paiement des droits d'inscription 2019/20).

La direction de l'ED rappelle également que la date limite d'inscription en 1<sup>ère</sup> année de thèse au titre de l'année universitaire 2019/20 est fixée au 31 octobre 2019 et que la date limite pour les réinscriptions est fixée au 30 septembre 2019.

La direction de l'ED ajoute qu'elle a eu confirmation par la SDED il y a quelques jours, de la mise en place d'une procédure de réinscription dématérialisée pour toutes les doctorants des écoles doctorales de Lorraine. Cette procédure ne concernera pas les doctorants demandant une année d'inscription dérogatoire.

Une discussion s'engage sur cette procédure dématérialisée.

La gestionnaire pédagogique tient à préciser que le texte des mails automatiques qui seront envoyés via ADUM aux directeurs de thèse et aux directeurs de laboratoire n'ont pas été préalablement soumis aux directions d'ED ni aux gestionnaires des ED.

## **B. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du 26 avril 2019**

François Lormant fait remarquer qu'il est nécessaire d'ajouter la date précise concernant la journée des auditions dans le cadre du concours LUE Digitrust sur le thème « l'acte administratif numérique », page 4 du compte-rendu. François Lormant fait remarquer également qu'il faudrait enlever « à ce » dans le dernier paragraphe de la page 10.

Le directeur de l'ED SJPEG soumet au Conseil pour approbation, le projet de compte-rendu de la réunion du 26 avril 2019 après modifications demandées par François Lormant.

*Le conseil de l'ED approuve à l'unanimité le projet de compte-rendu de la réunion du 26 avril 2019, après corrections.*

## **C. Résultats de l'enquête sur les charges d'enseignement DCCE et ATER - 2017/18**

La direction de l'ED SJPEG tient en premier lieu à remercier Julie Mansuy (ingénieur d'études au BETA) et Bruno Jeandidier pour l'aide massive qu'ils ont apportée à la constitution, diffusion et traitement de cette enquête.

La direction de l'ED présente ensuite au Conseil les principaux résultats de l'enquête menée en 2017/2018.

Cette enquête a déjà été menée les années précédentes au sein de l'ED SJPEG et elle a pour objectif principal de caractériser la situation des doctorants ATER ou DCCE (aujourd'hui : « en mission d'enseignement ») ayant une charge d'enseignement en parallèle de leur activité de recherche doctorale.

Si les résultats restent à interpréter avec précaution en raison de la faible taille de l'échantillon, elle permet de mettre en évidence une certaine amélioration concernant la charge de travail totale (heures d'enseignement + préparation des cours + surveillance et corrections de copie + autres tâches telles qu'encadrement de stage ou mémoire, etc...). Néanmoins, elle continue de mettre en exergue certaines situations de nature à rendre difficile la progression en fin de thèse, notamment dans les disciplines juridiques (pluralité des matières enseignées et proportion de nouvelles matières, charge de travail liée au nombre de copies à corriger, en lien avec la taille des groupes de TD et l'effectif d'étudiants en 1er cycle...). Il est évident que le refus de la Présidence de l'Université de contribuer à financer des demi-postes d'ATER au motif de « l'effort à faire pour financer le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) » et pour des

« raisons d'égalité entre doctorants de discipline différentes » (la distinction n'étant pas faite entre équité et égalité) ne contribuera pas à améliorer cette situation dans le futur.

La direction de l'ED s'adresse au Conseil pour savoir s'il est pertinent de diffuser les résultats de cette enquête en dehors de l'ED.

Bruno Jeandidier estime qu'il ne faut pas diffuser ces résultats en dehors de l'ED.

Christophe Fardet s'inquiète des possibles fausses informations données aux questions de l'enquête par les doctorants concernés.

Myriam Duban explique que des postes de demi ATER ont été proposés mais que les doctorants n'en veulent pas.

Christophe Fardet ajoute que la section Droit public n'a pas voulu de poste de demi ATER car le choix se faisait entre deux postes ATER à temps plein ou deux postes d'ATER à temps partiel.

Christophe Fardet estime que ce genre d'enquête est utile mais il s'interroge sur les réponses des doctorants notamment car les chiffres des heures d'enseignement des ATER en Droit ne reflètent pas la réalité.

Les questions sur le problème de l'analyse des réponses ou de déclaration erronée de la part du doctorant se posent pour cette enquête.

Christophe Fardet explique que le recrutement d'ATER extérieur n'est pas possible car, à l'UL, il y a environ 45 étudiants par TD alors qu'ils sont entre 25 et 30 étudiants dans d'autres universités.

Bruno Jeandidier explique que, si l'on regarde le graphique page 7, le nombre d'heures total (préparation, enseignement et correction) entre dans la norme pour les DCCE et les ATER. Le conseil estime que le nouveau point de vigilance est le nombre d'étudiants par groupe de TD.

Christophe Fardet s'interroge sur le fait que le contrat d'ATER concerne la dernière année de thèse, pour finir la thèse or, beaucoup de doctorants effectuent une 2<sup>ème</sup> année d'ATER.

#### **D. Validation du programme de formations 2019/2020**

La direction de l'ED dresse un rapide bilan des formations 2018/2019 qui sont terminées et pour lesquelles les doctorants ont répondu au questionnaire d'évaluation.

La direction de l'ED souhaite attirer l'attention du conseil sur le fait que plusieurs formations n'ont pas pu se dérouler ; parfois faute d'un nombre suffisant d'inscrits (en sciences de gestion notamment) ou parce que l'intervenant émanant de SJPEG a été contacté trop tardivement (formation transverse, mise en œuvre par la SDED) pour des raisons non précisées à l'ED SJPEG.

Katia Blairon explique le problème relatif au module de 20h proposé en 2018/19 en Droit public, qui n'a pas pu se dérouler en totalité.

Christophe Fardet explique qu'il n'a pas de décharge de service et qu'il n'a pas pu programmer son intervention, ayant trop de travail.

Par conséquent et afin de mieux mettre en adéquation l'offre et les besoins des doctorants, la direction de l'ED considère qu'il est donc important de renouveler le panel de formations proposé.

La direction de l'ED informe le Conseil que trois laboratoires sur quatre (BETA, CEREFIGE et IFG) ont fait remonter à l'ED une proposition d'offre de formations coordonnée au niveau du laboratoire et plus ou moins aboutie (certains noms d'intervenants ou certaines fiches descriptives ne sont pas encore parvenues à l'ED). La direction de l'ED précise que si ces propositions de formations sont retenues par le conseil, les informations manquantes devront nécessairement être complétées pour le conseil d'ED du 27 septembre.

Christophe Fardet pose la question d'intégrer dans la formation doctorale, la possibilité de valider des heures ou crédits du fait d'assister à une soutenance. Le directeur de l'ED exprime sa réticence, considérant que d'un point de vue opérationnel l'attestation de présence aux

soutenances serait difficile à recueillir et que par ailleurs, il appartient à chaque doctorant de décider ou non de l'intérêt qu'il y a pour lui à assister à d'autres soutenances sans avoir à valoriser cette démarche par l'octroi de crédit.

Une discussion s'engage au sein du Conseil sur les différentes formations proposées par les laboratoires et sur celles qui pourront être proposées en « transverses » et le cas échéant, mises en œuvre par la Sous-Direction des Etudes Doctorales (SDED).

***Après discussion entre les membres du Conseil, le programme doctoral 2019/2020 est adopté à l'unanimité sous réserve que le budget de l'ED SJPEG soit suffisant pour les financer.***

#### **E. Concours 2019 des contrats doctoraux UL : modalités, calendrier et documents**

La direction de l'ED propose au Conseil le calendrier indiqué ci-dessous :

Lundi 02 septembre 2019 à 14h – date limite de dépôt à l'ED des dossiers complets de candidature en version électronique,

Mercredi 04 septembre 2019 – réunion de la commission pour la pré-sélection (sélection des candidats qui seront auditionnés),

Vendredi 06 septembre 2019 – auditions des candidats.

La direction de l'ED propose la composition indiquée ci-dessous pour la commission :

le professeur Yamina TADJEDDINE-FOURNEYRON, représentant le BETA,

le professeur Anne STEVENOT-GUERY, représentant le CEREFIGE,

le professeur Alexia GARDIN, représentant l'IFG

Katia BLAIRON, MCF HDR, représentant l'IRENEE

***Le conseil approuve à l'unanimité le calendrier, la composition de la commission, les modalités et les documents relatifs au concours 2019 des contrats doctoraux UL de l'ED SJPEG.***

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur de l'ED clôt la réunion.